

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 16 mai 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_014

OBJET : COMPOSITION DU COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE ET DU CCAS AUX INSTANCES CONSULTATIVES STATUTAIRES - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 19 DU 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois et le 16 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **10 mai 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH, M. Xavier Marie FEDOU donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Mohammed MICHRAFY donne procuration à M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Florian DARCOS.

Absente :

Mme Isabelle TEURLAY NICOT

Secrétaire de la séance : Vincent BOIVINET

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH expose :

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ont permis le renouvellement des représentants du personnel dans les instances consultatives du personnel, et notamment dans le nouveau Comité Social Territorial qui s'est substitué au Comité Technique et au CHSCT.

Parallèlement, il appartient à l'autorité territoriale de procéder à la désignation des représentants de la collectivité dans ces instances conformément aux décrets mentionnés ci-après.

Cette désignation a été faite par arrêtés n° 1148-22 du 29 décembre 2022, n° 0007-23 et 0008-23 du 3 janvier 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code Général de la Fonction Publique

VU l'article 4 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

VU le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

VU la délibération du 16 juillet 2020 portant désignation des représentants de la collectivité dans les différentes instances consultatives du personnel

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

VU la délibération du 17 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel et de la collectivité au Comité Social Territorial, du paritarisme et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

VU les arrêtés du 29 décembre 2022 et du 3 janvier 2023 portant désignation des représentants de la collectivité aux instances susvisés

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT le renouvellement des instances de consultation du personnel

DÉCIDE

Article 1 : De valider la composition du Collège des représentants de la collectivité aux instances consultatives statutaires comme suit :

Commission Administrative Paritaire de catégorie C

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Clément ROSSIGNOL PUECH	Edwige LUCBERNET
Fabienne CABRERA	Pierre OUALLET
Marc CHAUVET	Aurélien DESBATS
Xavier-Marie FEDOU	Nadia BENJELLOUN-MACALLI
Guénolé JAN	Sadia HADJ ABDELKADER

Commission Administrative Paritaire de catégorie B

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Clément ROSSIGNOL PUECH	Edwige LUCBERNET
Fabienne CABRERA	Pierre OUALLET
Marc CHAUVET	Aurélien DESBATS
Xavier-Marie FEDOU	Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Commission Administrative Paritaire de catégorie A

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Clément ROSSIGNOL PUECH	Edwige LUCBERNET
Fabienne CABRERA	Pierre OUALLET
Marc CHAUVET	Aurélien DESBATS

Commission Consultative Paritaire

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Clément ROSSIGNOL PUECH	Edwige LUCBERNET
Fabienne CABRERA	Pierre OUALLET
Marc CHAUVET	Aurélien DESBATS
Xavier-Marie FEDOU	Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Comité Social Territorial

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Clément ROSSIGNOL PUECH	Edwige LUCBERNET
Fabienne CABRERA	Florian DARCOS
Christelle BAUDRAIS	Pierre OUALLET
Marc CHAUVET	Nadia BENJELLOUN MACALLI
Xavier-Marie FEDOU	Nabil ENNAJHI
Guénolé JAN	Kewar CHEBANT

Formation Spécialisée du CST en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSCT)

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Clément ROSSIGNOL PUECH	Edwige LUCBERNET
Fabienne CABRERA	Florian DARCOS
Christelle BAUDRAIS	Pierre OUALLET
Marc CHAUVET	Nadia BENJELLOUN MACALLI
Xavier-Marie FEDOU	Nabil ENNAJHI
Guénolé JAN	Kewar CHEBANT

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	28	
Abstentions	6	(M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 16 mai 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Vincent BOIVINET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH